Annexe 2 : Modalités de paiement des droits d'inscription

MONTANT

Le montant des droits d'inscription s'élève à 391 €.

MODALITES DE PAIEMENT

Paiement en ligne par carte de crédit :

> Pour les candidats déjà inscrits à l'UFC en 2023/2024 uniquement : paiement en ligne possible en 3 fois du 1er septembre au 15 octobre 2024, et en 1 fois du 1er septembre au 15 novembre 2024.

Paiement par virement bancaire à l'agence comptable :

> Le RIB de l'agence comptable (UFC) est disponible dans votre espace personnel ADUM. Merci de joindre au justificatif du virement un document récapitulant les informations suivantes : nom du doctorant, nom du titulaire du compte à partir duquel le virement a été fait, montant.

Paiement par chèque bancaire (uniquement si vous n'avez pas la possibilité de payer en ligne ou par virement), à l'ordre de « Agent comptable Université de Franche-Comté » à déposer ou envoyer au Bureau administratif de l'Université de Franche-Comté (coordonnées dans l'annexe 4).

En cas de difficulté avec ces modalités de paiement, merci de contacter le secrétariat de votre école doctorale ou le Bureau administratif de l'Université de Franche-Comté (coordonnées dans l'annexe 4).